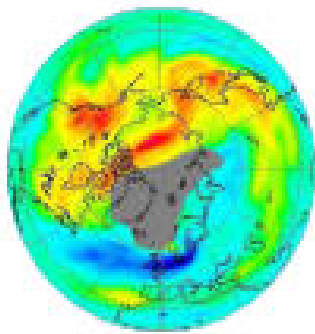


<http://lipietz.net/Favoriser-la-concurrence-loyale-et-l-environnement>

Rapport Jonkheer : taxation produits énergétiques

# Favoriser la concurrence loyale et l'environnement

- Député européen (Verts, France) - Économie - Environnement -



Publication date: mardi 23 septembre 2003

---

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

---

### **Ce mardi 23 septembre 2003, le Parlement européen débattrait d'un dossier important : l'introduction d'une taxation minimale des produits énergétiques et l'électricité au niveau européen.**

La Commission avait déjà formulé sa proposition de directive en 1997, mais certains Etats membres ont à l'époque opposé leur veto. L'adoption des propositions de taxation exige l'unanimité. La proposition est restée plus de quatre années au Conseil et la Commission a dû revoir fortement à la baisse sa copie pour obtenir un accord politique du Conseil. C'est sur cette proposition modifiée que le Parlement doit s'exprimer. Il y a deux semaines, le projet de rapport de Monsieur Jonckheer a été durement modifié en commission économique et monétaire par le Groupe PPE auquel se sont joints des libéraux et Lutte ouvrière (!). Pierre Jonckheer souhaite remettre en question ces modifications au moment du vote en plénière ce mercredi en redéposant des amendements pour l'introduction d'un système de taxation plus écologique et qui préviendrait une concurrence déloyale, en particulier pour le transport routier.

Le rapporteur Pierre Jonckheer vice-président des Verts/ALE (Ecolo Belgique), déclare : "Cette proposition de la Commission révisée, beaucoup plus faible que l'initiale de 1997, reste malgré tout une première étape vers un cadre commun pour la fiscalité de l'énergie en Europe. Au moment du vote en plénière mercredi 24 septembre, nous essayerons d'améliorer la proposition et d'ouvrir la voie vers une approche coordonnée pour déplacer la pression fiscale de la main-d'œuvre vers les sources de pollution et pour établir ainsi un système d'imposition plus favorable à l'environnement en Europe."

Les principaux amendements du rapporteur Pierre Jonckheer incluent l'introduction d'une 'clause d'extinction' pour les exonérations d'impôt, le soutien aux énergies renouvelables, l'exemption de l'huile d'origine purement végétale et la limitation des exemptions pour la taxation du kérosène.

En outre, le rapporteur invite tous ses collègues à se souvenir du premier vote intervenu en 1999 dans ce parlement en réintroduisant un amendement qui reprend exactement les niveaux de taxation minimale voté à l'époque (rapport Pat COX !). Quatre ans plus tard est-ce trop demander d'envoyer ce message politique au Conseil !!!"

PS:

Voir la [présentation de la situation](#).